



MAIRIE de LAVAU

## **DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de LAVAU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel public à la concurrence par appel d'offre ouvert, envoyé à la publication le 28 octobre 2022 en vue de l'attribution du marché AC-FE022022 « Fourniture d'électricité pour les équipements PS < 36 KVA de la Mairie de Lavaur » ayant donné lieu à une déclaration d'infructuosité,

**CONSIDERANT** la nécessité, à la suite de la procédure ci-dessus, de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** que l'offre de l'entreprise :

**ENERGIE SERVICES LAVAU**  
**avenue Victor Hugo**  
**81500 LAVAU**

a été jugée la mieux disante,

**CONSIDERANT** que cette offre respecte en tout point les critères de sélection définis dans le règlement de consultation.

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

Il sera signé le marché de fournitures « Fourniture d'électricité pour les équipements PS < 36 KVA de la Mairie de Lavaur »

#### **Lot 1 : éclairage public :**

Energie Service Lavaur  
Pour un montant de 178,56 € HT/MWh

#### **Lot 2 : bâtiments municipaux PS < 36 KVA et compteurs forains :**

Energie Service Lavaur  
Pour un montant de 302,62 € HT/MWh.

Envoyé en préfecture le 28/12/2022

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 081-218101400-20221226-1717\_MPDDELECTR-AU

Durée: Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible 2 fois pour 1 période de 1 an.

Effet: à compter du 01/01/2023.

**ARTICLE 2 :**

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au chapitre 011, compte n° 60612.

Fait à Lavar, le 26 décembre 2022

**Le Maire,**



Bernard CARAYON